RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: B0E2DD99-42AF-4232-BC05-1AE9F3C9B5B6

« 3RDP - REVETEMENT RENOVATION REHABILITATION DECORATION PEINTURE »
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Capital social : 40.000,00 €
Siège social : 9, Avenue François Mitterrand
80700 ROYE
498 788 561 RCS AMIENS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 21 MAI 2025

Le vingt et un mai deux mille vingt-cinq,

La Société dénommée « HORIZON », Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de cent vingt-huit mille euros (128.000,00 €), dont le siège social est situé 617, Rue Stéphane Hessel à CAMON (80450) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'AMIENS sous le numéro 824 074 876,
Représentée par Monsieur Nurullah KOCGOZ, son Président,

Propriétaire de la totalité des quatre mille (4.000,00) actions composant le capital social de la Société dénommée « 3RDP - REVETEMENT RENOVATION REHABILITATION DECORATION PEINTURE »,

Associée unique et Présidente de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- **TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL,**
- **MODIFICATION DE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL,**
- **MISE A JOUR CONSECUTIVE DE L'ARTICLE QUATRE (4) ET TRENTE ET UN (31) DES STATUTS DE LA SOCIETE,**
- **DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES.**

CECI EXPOSE, IL EST PROCEDE A L'EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR :

PREMIERE DECISION : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la Société à compter de ce jour, lequel sera désormais fixé :

[redacted]

L'article quatre (4) des statuts de la Société sera consécutivement mis à jour.

DS

Docusign Envelope ID: B0E2DD99-42AF-4232-BC05-1AE9F3C9B5B6

<u>DEUXIEME DECISION</u> : MODIFICATION DE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

L'actionnaire unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social, laquelle sera désormais fixée au trente et un décembre (31 décembre) de chaque année.

L'exercice social en cours aura, consécutivement, une durée exceptionnelle de dix-huit (18) mois courant du premier juillet deux mille vingt-quatre (1er juillet 2024) au trente et un décembre deux mille vingt-cinq (31 décembre 2025).

L'article trente et un (31) des statuts de la Société sera consécutivement mis à jour.

<u>TROISIEME DECISION</u> : MISE A JOUR CONSECUTIVE DE L'ARTICLE QUATRE (4) ET TRENTE ET UN (31) DES STATUTS DE LA SOCIETE

Comme suite à l'adoption de la décision qui précède, l'actionnaire unique décide de procéder à la mise à jour des articles quatre (4) et trente et un (31) des statuts de la Société comme suit :

- ***Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 21 mai 2025, l'article quatre (4) des statuts de la Société est modifié comme suit*** *:*

<u>ARTICLE 4</u> - <u>OBJET SOCIAL</u>

Le siège social est désormais fixé :

[redacted]

En cas de pluralité d'actionnaires, il peut être transféré en tout endroit par décision de la collectivité des associés statuant dans les conditions de majorité prévues pour les décisions collectives extraordinaires.

- ***Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 21 mai 2025, l'article trente et un (31) des statuts de la Société est modifié comme suit*** *:*

<u>ARTICLE 31</u> - <u>EXERCICE SOCIAL</u> :

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le premier janvier (1er janvier) de chaque année pour se conclure le trente-et décembre (31 décembre) de l'année suivante.

<u>QUATRIEME RESOLUTION</u> : DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales rendues nécessaires par suite de l'adoption des décisions qui précèdent.

DS

Docusign Envelope ID: B0E2DD99-42AF-4232-BC05-1AE9F3C9B5B6

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et il est, en conséquence, procédé aux déclarations d'usage.

FRAIS

Les frais, droits et émoluments des présentes seront supportés par la Société qui s'y oblige expressément.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, l'actionnaire unique fait, en tant que de besoin, élection de domicile au nouveau siège social, dorénavant fixé à [redacted]

SIGNIFICATION

Avant de clore la présente assemblée générale, il est ici précisé que la modification présentement actée, intervenant dans le fonctionnement de la Société, fera l'objet du dépôt, auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'AMIENS (Somme), d'un exemplaire original et enregistré du présent procès-verbal, outre un exemplaire, certifié conforme par la présidence, des statuts mis à jour.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'actionnaire unique.

Fait à [redacted]

Le **21 mai 2025**

En un (1) exemplaire original.

Signature électronique

De convention expresse valant convention sur la preuve, le soussigné a convenu de signer électroniquement le présent procès-verbal conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service Docusign (www.docusign.com), le soussigné s'accordant à reconnaitre à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent procès-verbal par le service Docusign (www.docusign.com).

La Société dénommée « HORIZON » Représentée par Monsieur Nurullah KOCGOZ, son Président	DocuSigned by: Nurullah KOCGOZ 442AD085AE3243C...